

La présente taxe va porter un dur coup aux travailleurs, aux pensionnés et aux jeunes. Le ministre des Finances (M. Turner) a déclaré que certaines catégories de personnes et de commerces seraient exemptées de cette taxe. Il voulait ainsi tout simplement en amortir le choc afin de semer la confusion chez les Canadiens, et ils sont vraiment dans le noir au sujet de cette disposition. Qui sera exempté de cette taxe et quand recevra-t-on les remboursements? On ne cesse de parler de ristournes. Le leader du Gouvernement persiste à dire que si nous n'adoptons pas ce bill, les gens ne recevront pas leurs ristournes. Dès la présentation du budget, la taxe a été imposée. Maintenant le gouvernement essaie en quelque sorte de nous empêcher d'en parler et de renseigner les gens sur ce qui les attend. Mais d'ici un an ou deux, ils seront tous au courant de ce genre de taxe.

Est-ce que les personnes qui seront exemptées savent qu'elles le seront? Est-ce que celles qui vont recevoir une ristourne le savent? Lorsqu'on lui a demandé de donner des détails à ce sujet, le ministre des Finances a dit que le ministre du Revenu national (M. Basford) allait annoncer quelles catégories de personnes seront exemptées. C'est ce qu'il aurait fallu faire en premier lieu, monsieur l'Orateur. Il me semble que le fait d'imposer la taxe, puis de verser des ristournes à certaines personnes entraînera des formalités administratives épouvantables.

En tant qu'agriculteur, je connais le système d'exemption de la taxe provinciale sur l'essence. A un certain moment, on nous demandait de remplir une formule de demande de ristourne ou d'exemption indiquant la quantité d'essence utilisée pour les travaux de ferme. Ce système permet aux gens d'obtenir une exemption à laquelle ils n'ont pas droit—c'est leur permettre de voler. Cela aurait coûté très cher à l'agriculteur de noter la quantité exacte d'essence qui aurait dû être exempte de taxe. Il aurait eu à se faire installer des pompes pour le savoir; la plupart du temps, la quantité d'essence était calculée au jugé. Je sais que la plupart des agriculteurs font de leur mieux pour bien tenir leur comptabilité; néanmoins, l'occasion fait le larron et certains peuvent essayer d'obtenir des remboursements plus élevés pour l'essence que le montant auquel leur donneraient réellement droit leurs opérations.

● (1550)

Je ne sais au juste qui sera exempté, car le bill n'est pas très clair là-dessus et le ministre du Revenu national n'a pas fait de déclaration à ce sujet. Donc, nous ne savons pas qui sera exempté. Il semble que la plupart des hommes d'affaires auront droit à un remboursement. Ils feront le plein au poste d'essence, paieront le prix complet et garderont le reçu comme pièce justificative. A un moment donné, ils demanderont un remboursement au gouvernement fédéral. Pensons à tout l'argent qui va circuler et aux sommes d'argent qui seront remboursées. Pensons au mécanisme bureaucratique que le gouvernement devra mettre en place s'il veut surveiller efficacement la perception de cette taxe. Espérons que ce n'est pas là le premier pas, ou un pas de plus, vers un État policier au Canada.

Le ministre des Finances a affirmé que cette taxe rapportera un revenu de 350 millions de dollars au gouvernement. Je résume que si le gouvernement doit mettre sur pied les rouages nécessaires pour surveiller convenablement la perception de la taxe, il devra y consacrer tout le montant de la taxe. Songez à tous les frais; songez à tous les problèmes et aux ennuis qui assailleront les contribu-

Taxe d'accise—Loi

bles canadiens qui tenteront d'obtenir un abattement sur le prix de l'essence.

Les travailleurs seront-ils considérés comme des hommes d'affaire? Les particuliers seront-ils censés être dans les affaires? Que dire des bûcherons dans ma circonscription d'Okanagan Boundary? Ils doivent aller travailler chaque jour par leurs propres moyens. Il est impossible d'organiser un réseau d'autobus pour les transporter à leur travail. Obtiendront-ils un abattement ou seront-ils considérés comme des particuliers; cette taxe sera-t-elle un des frais qu'ils doivent supporter pour se rendre à leur travail?

En poussant assez loin la logique de cette taxe, si elle devait s'appliquer uniquement aux gens qui ne sont pas dans les affaires, ou qui sont en vacances, ou qui ne conduisent que pour le plaisir de rouler, c'est dire que tout le monde va être en mesure de faire une demande de remboursement. Quand on s'arrête à y penser, on se rend compte que ce que je dis à propos de l'organisation bureaucratique de surveillance et de perception de cette taxe est très vrai. Prenons l'exemple des mineurs. Ils ne peuvent habiter sur l'emplacement de la mine. Dans ma circonscription, la mine se trouve loin dans les collines. Ils ne peuvent y habiter; ils doivent se servir de leur auto pour se rendre à la mine. Devront-ils payer cette taxe, pour se rendre au travail, ou en seront-ils exemptés, comme ils le devraient et comme tout autre conducteur de véhicule commercial le sera? Ou cette taxe sera-t-elle, comme je le soutiens, imposée sur le dos des travailleurs?

Il n'existe pas dans ma circonscription d'autre moyen de transport, en réalité, que l'automobile. Il n'est pas facile d'installer un réseau d'autobus. Ma circonscription ne ressemble pas à une grande ville, quoique l'habitat tout le long des 100 milles de route longeant le lac et l'agréable vallée de l'Okanagan présente tout à fait l'aspect d'une ville. Mais il n'y a pas moyen d'implanter un système d'autobus convenable qui desserve bien la population. Donc, il faut se servir de la voiture pour se déplacer. Il existait à une époque un service ferroviaire qui sortait de la vallée, mais il a été abandonné. On a même décidé il y a quelque temps de supprimer la gare ferroviaire de l'embranchement à Kamloops. Il n'y existe même plus de gare ferroviaire pour accommoder les voyageurs qui désirent emprunter la ligne principale du CN ou du CP en direction de l'Est du pays. Nous n'avons pas de réseau de transport. Il n'existe pas. Il n'est pas tel que le ministre l'imaginait.

A mon avis, personne n'a vraiment réfléchi aux conséquences de cette taxe de 10 c. le gallon pour le Canadien moyen. Personne ne s'est vraiment demandé comment on appliquerait la taxe ou si elle marcherait vraiment. C'était un rêve, et les Canadiens en ont fait les frais. Je n'ai encore rencontré personne qui approuve cette taxe si ce n'est quelques députés ministériels de l'arrière-ban.

M. Epp: Et ils veulent la retirer.

Une voix: Non, nous ne le voulons pas.

M. Epp: Allons, vous voulez encore la retirer.

M. Whittaker: Aucun d'eux n'a pris la parole. Il y en a quelques-uns qui font des apartés ici et là, mais ils ne prennent pas la parole pour nous dire ce qu'ils pensent de la taxe. Cela me porte à croire qu'ils l'aiment. Ils pensent que c'est une bonne chose simplement parce que le Cabinet a décidé de l'imposer aux Canadiens. Cette taxe est très injuste. C'est l'une des taxes les plus injustes et les plus irréalistes qu'on puisse imposer aux Canadiens. Je ne crois pas qu'elle puisse permettre au gouvernement d'amasser autant de recettes qu'il le croit, car il devra